

## MANUEL D'UTILISATION A L'ATTENTION DES CANDIDATS

# EXTRANET AIDES INDIVIDUELLES BOURSES JEUNES A L'INTERNATIONAL

### SOMMAIRE

1.	FII	NALITES DE L'EXTRANET	P 2
2.	DE	EPOT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE	D o
۷.	2.1		
	2.2		
	2.3	La création d'une demande de bourse « Jeunes à l'internation	al »p 6
2	2.3.1	Ouvrir une nouvelle demande de bourse « Jeunes à l'international »	p 6
2	2.3.2	Vérifier l'éligibilité du candidat	p 8
2	2.3.3	Rassembler les éléments nécessaires au dépôt de la demande	p 8
2	2.3.4	Remplir les informations demandées	p 10
	2.4	Le suivi du dossier	Р 17
2	2.4.1	Compléter et corriger un dossier renvoyé par l'établissement	p 17
2	2.4.2	Consulter l'avis de l'établissement et la décision de la Région	p 18
2	2.4.3	Compléter son dossier à la fin de la mobilité	p 19
3.	IN:	STRUCTION PAR L'ETABLISSEMENT	P 22
••	3.1	_	
	3.2	L'instruction d'une demande	P 23
	3.3	Le suivi du dossier	P 25
4.	CE	E QU'IL FAUT SAVOIR	P 26
- •		connexion, erreur-serveur ou écran blanc	
		vigation dans la demande de bourses	•
5	<b></b>	ONTACT	D 04

#### 1. FINALITES DE L'EXTRANET

Cet outil concerne les demandes de bourses de mobilité « Jeunes à l'international ».

Les publics suivants peuvent candidater à cette bourse :

- Lycéens des filières professionnelles
- Elèves de formation sanitaire et sociale (niveaux V et IV)
- Etudiants en BTS
- Etudiants en DUT
- Etudiants en Licence et Master
- Etudiants de formation sanitaire et sociale (niveaux III, II, I)
- Etudiants en apprentissage (niveaux III, II, I)

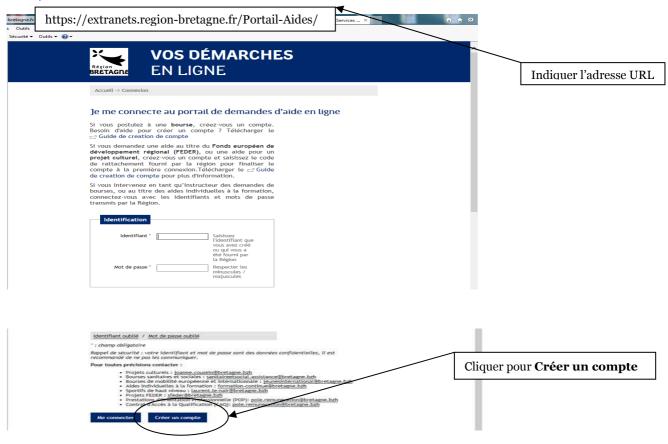
L'instruction des demandes par les établissements de formation se fait également par l'intermédiaire de cet outil, à partir de leur « espace établissement ».

#### 2. DEPOT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

#### 2.1 La connexion

L'URL (l'adresse Internet) pour accéder à l'Extranet Aides Individuelles de la Région Bretagne est :

Connectez-vous à Internet puis indiquez cette adresse : <a href="https://extranets.region-bretagne.fr/Portail-Aides/">https://extranets.region-bretagne.fr/Portail-Aides/</a>



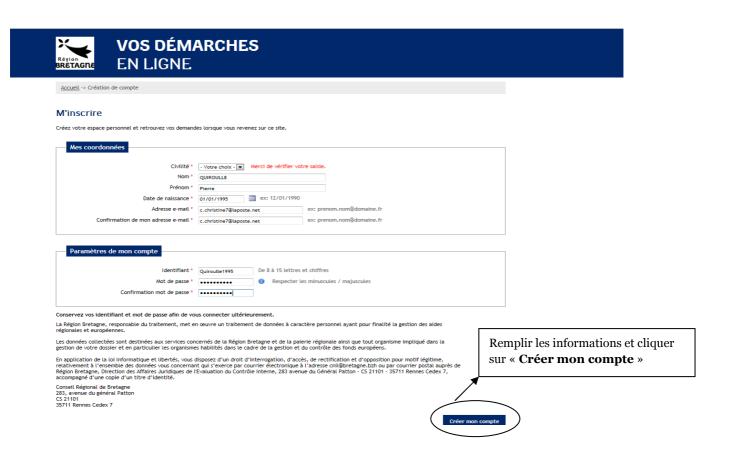
#### 2.2 La création de compte

Lors de votre première connexion à l'Extranet « Aides individuelles » de la Région Bretagne, il faut commencer par créer un compte.

Ce compte peut être créé au choix par :

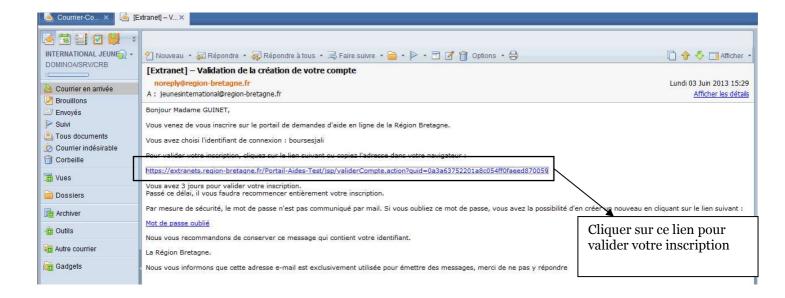
- **le candidat** : celui qui va partir en mobilité à l'étranger ;
- **le bénéficiaire de la bourse** : le titulaire du compte sur lequel sera versé la bourse, c'est-à-dire le candidat ou son responsable légal ;

Le créateur du compte doit indiquer ses coordonnées et choisir un identifiant et un mot de passe qui lui permettront de se reconnecter ultérieurement. L'identifiant et le mot de passe ne peuvent contenir ni ponctuation, ni caractères accentués. En revanche, il est tenu compte des minuscules et majuscules.

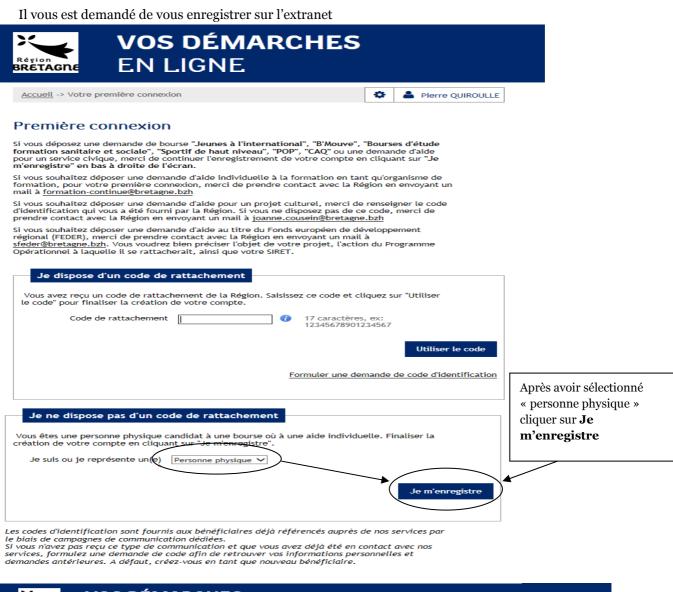


Cette action a généré l'envoi automatique d'un courriel sur votre adresse mail.





Afin de finaliser votre inscription, il est demandé de préciser l'identité du bénéficiaire, c'est-à-dire de **la personne titulaire du compte bancaire** sur lequel sera versée la bourse. Par défaut, ce sont les coordonnées de la personne qui a créé le compte qui apparaissent.



**VOS DÉMARCHES EN LIGNE** Déconnexion 🚨 Pierre QUIROULLE Votre première connexion -> Rappel de votre identité Identité du bénéficiaire Indiquez ci-dessous les coordonnées du titulaire du compte sur lequel sera versé la bours Votre état-civil Mr / Mme \* Monsieur • Nom \* QUIROULLE Prénom \* Pierre Date de naissance \* 01/01/1995 ex: 12/01/1990 Votre résidence principale Code postal \* 35000 Ville \* RENNES Conformément à la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Conseil Régional de Bretagne 283, avenue du général Patton CS 21101 35711 Rennes Cedex 7

Après vérification des coordonnées du bénéficiaire, cliquer sur

Valider pour finaliser la création de votre compte

#### 2.3 La création d'une demande de bourse « Jeunes à l'international »

#### 2.3.1 <u>Ouvrir une nouvelle demande de bourse « Jeunes à l'international »</u>

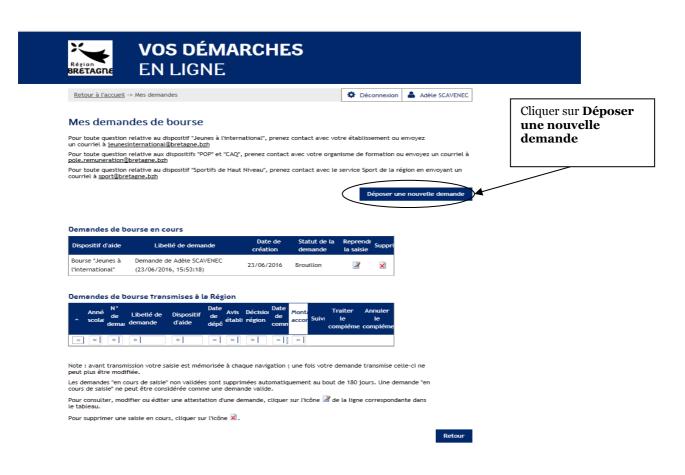


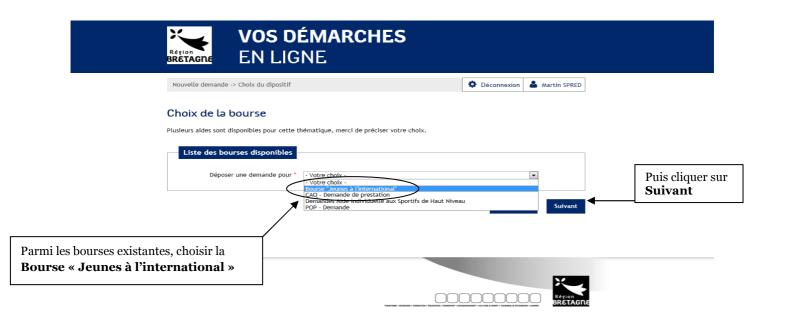
La Région Bretagne, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des aides régionales et européennes.

Les données collectées sont destinées aux services concernés de la Région Bretagne et de la Paierie régionale ainsi que tout organisme impliqué dans la gestion de votre dossier et en particulier les organismes habilités dans le cadre de la gestion et du contrôle des fonds européens.

En application de la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime, relativement à l'ensemble des données vous concernant qui s'exerce par courrier électronique à l'adresse cnil@bretagne.bzh (courriel ne doit pas être utilisé pour les questions relatives à votre dossier) ou par courrier postal auprès de Région Bretagne, Direction des Affaires Juridiques de la Commande Publique, 283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7, accompagné d'une copie d'un titre

Conseil Régional de Bretagne 283, avenue du général Patton CS 21101 35711 Rennes Cedex 7



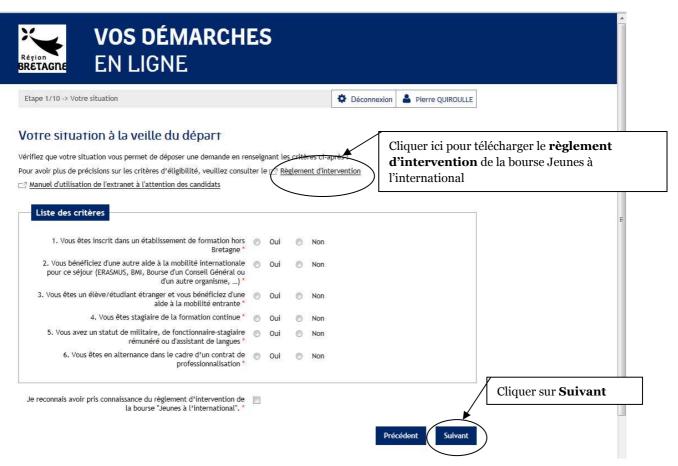


#### 2.3.2 Vérifier l'éligibilité du candidat

L'étape 1/10 permet de s'assurer que la situation du candidat lui permet bien de déposer une demande.

Pour être éligible à la bourse « Jeunes à l'international », le candidat ne doit remplir aucune des conditions ci-dessous. L'ensemble des critères d'éligibilité sont détaillés par public dans le règlement d'attribution, téléchargeable sur cette page.

Si le candidat répond positivement à l'une des affirmations énoncées ci-dessous alors sa situation ne lui permet pas de solliciter la bourse « Jeunes à l'international ».



2.3.3 Rassembler les éléments nécessaires au dépôt de la demande

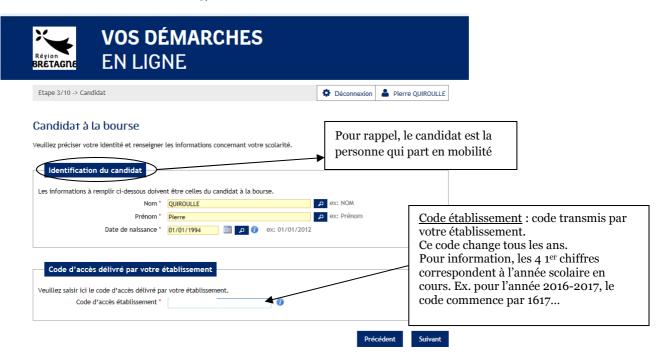
La page de préambule (2/10) rappelle la procédure à suivre ainsi que les éléments à préparer afin de déposer un dossier complet. Le candidat doit avoir en sa possession :

- → Le code transmis par son établissement,
- → Les pièces demandées justifiant de sa situation, **en format numérique** (poids max de chaque pièce : 20 480 ko).

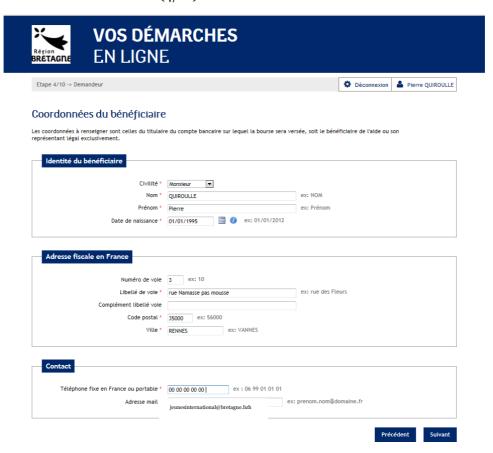


#### 2.3.4 Remplir les informations demandées

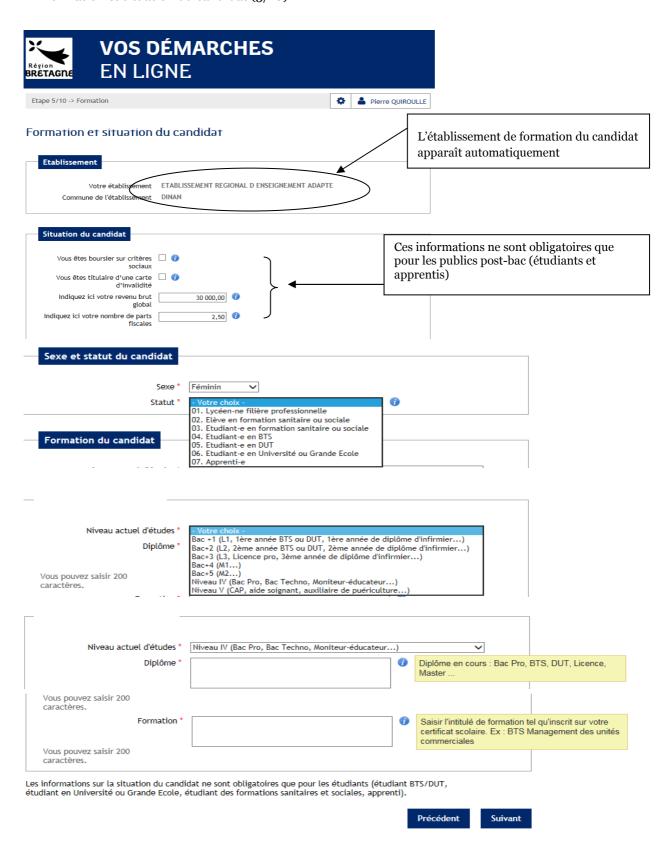
 $\rightarrow$  Candidat à la bourse (3/10)



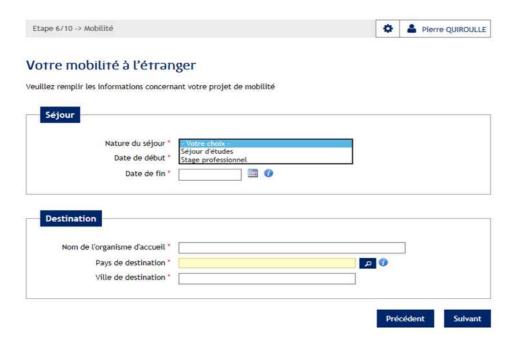
→ Coordonnées du bénéficiaire (4/10)



→ Formation et situation du candidat (5/10)



#### → Votre mobilité à l'étranger (6/10)



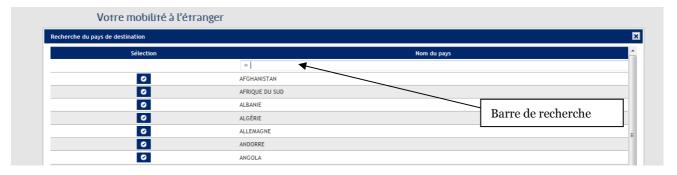
Les dates de début et de fin indiquées doivent être celles du stage ou du séjour d'études et strictement identiques à celles portées sur l'attestation d'accueil à l'étranger ou la convention de stage.

Les pays de destination doivent être sélectionnés via la recherche. Il faut les choisir dans une liste, composée des noms officiels des pays. Par exemple, il faut rechercher Royaume-Uni (et non Grande-Bretagne ou Angleterre). Les tirets comme les accents doivent être mis, même pour les premières lettres : « états-Unis », « éthiopie ».

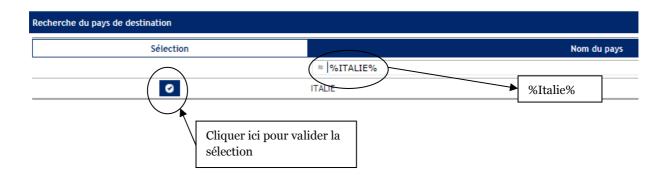
Pour faire une recherche, il faut cliquer sur la loupe :



Puis faire une recherche dans la liste de pays, soit en faisant défiler les noms, soit en faisant une recherche dans la barre consacrée à cet effet :



Pour faire une recherche avec une partie seulement du nom du pays, il faut encadrer le mot de « % ».



→ Coordonnées bancaires (7/10)



#### Coordonnées bancaires

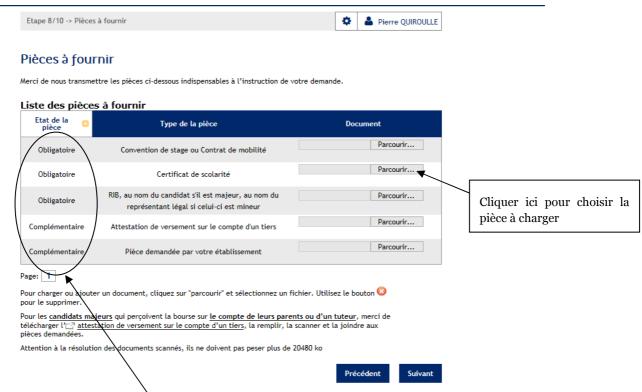
IMPORTANT : si un message d'erreur vous indique que votre établissement bancaire n'est pas reconnu, vous pouvez saisir votre code BIC manuellement et aller à la page suivante. L'IBAN ne doit pas comporter d'espaces.

Les coordonnées à renseigner sont celles du titulaire du compte bancaire sur lequel la bourse sera versée.

Rappel: pour les candidats mineurs à la bourse « Jeunes à l'international », les informations à saisir sont celles du représentant légal. Pour les candidats majeurs qui souhaitent que la bourse soit versée sur le compte de leurs parents ou responsable légal, <u>une attestation de versement sur le compte d'un tiers</u> est demandée.



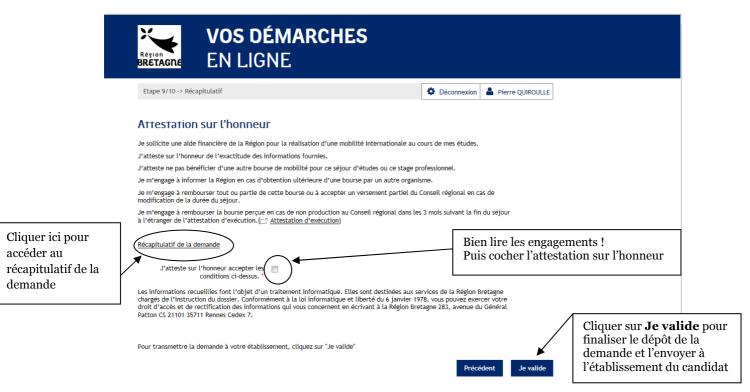
#### → Pièces à fournir (8/10)



Tant que toutes les pièces obligatoires ne sont pas jointes, il n'est pas possible de passer à l'étape suivante.

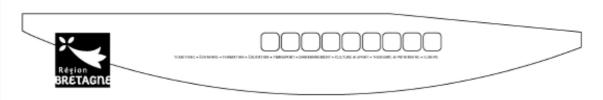
Pour joindre plusieurs pièces supplémentaires cliquer de nouveau sur « Parcourir ».

→ Attestation sur l'honneur (9/10)



Après avoir validé une demande, il n'est plus possible de la modifier, ni ajouter des pièces.

#### Récapitulatif de votre demande



#### Récapitulatif de votre demande

Numéro de dossier : MIA07358

Le candidat

QUIROULLE Pierre
3 rue Namasse pas mousse
35000 RENNES

Descriptif

Statut : 1. Lycéen-ne filière professionnelle

Etablissement : ETABLISSEMENT REGIONAL D ENSEIGNEMENT ADAPTE

Age à la date du départ : 22 ans

Date de séjour : Du 31/05/2016 au 02/07/2016

Durée du séjour : 33 jours

Nature du séjour : Stage professionnel

Pays : ITALIE
Entreprise ou établissement d'accueil : SARL La Forêt
Revenu brut global : 0.00 €
Quotient familial : €
Nombre de parts fiscales : 2.50

Nombre de parts fiscales : 2.50
Boursier : Oui
Carte d'invalidité : Non

Domiciliation bancaire: Pierre QUIROULLE - 13606 00008 00044073510 64

Suivi du dossier

Conseil Régional de Bretagne

Service des projets éducatifs, citoyens et de la mobilité des jeunes

283, avenue du général Patton CS 21101 35711 Rennes Cedex 7

jeunesinternational@bretagne.bzh

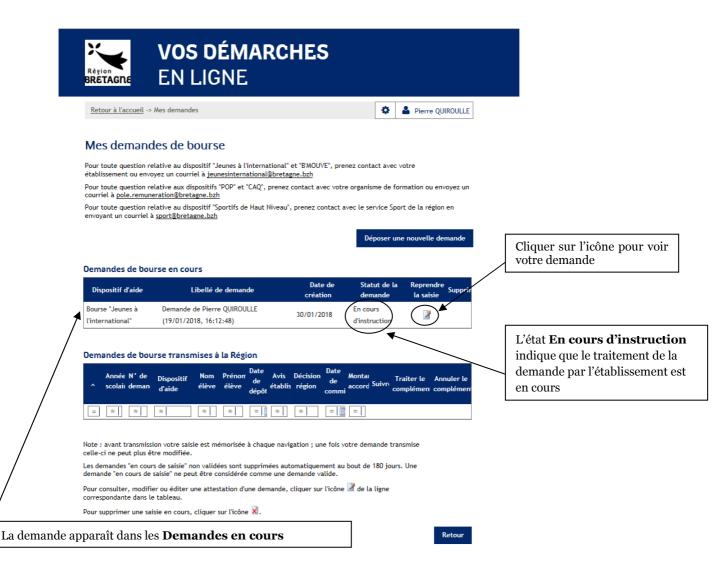
Pièces à fournir	Etat
- RIB, au nom du candidat s'il est majeur, au nom du représentant légal si celui-ci est mineur	Rattachée
- Pièce demandée par votre établissement	Rattachée
- Convention de stage ou Contrat de mobilité	Rattachée
- Certificat de scolarité	Rattachée
- Attestation de versement sur le compte d'un tiers	Rattachée

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont destinées aux services de la Région Bretagne chargés de l'instruction du dossier. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent en vous adressant à la personne en charge du dossier dont les coordonnées sont précisées sur le présent courrier, ou en écrivant à la Région Bretagne.

→ Confirmation de transmission à l'établissement (10/10)



Après la fin de la saisie de son dossier, le candidat reçoit un mail lui notifiant l'envoi de sa demande à son établissement de formation.



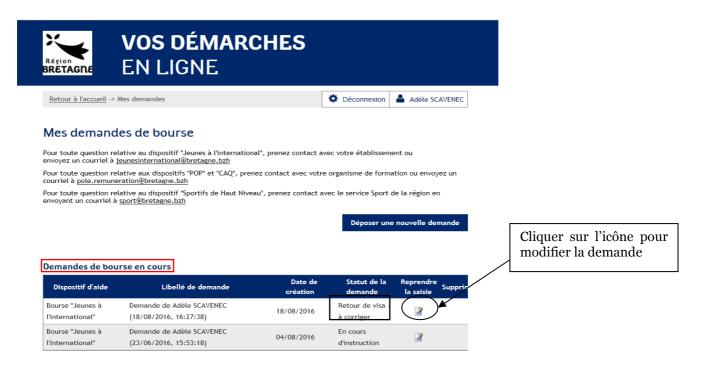
#### 2.4 Le suivi du dossier

Le candidat peut suivre l'avancée de sa demande dans le tableau intitulé « Mes demandes de bourse ». Le récapitulatif de la demande sera en effet complété au fur et à mesure de l'instruction du dossier par l'avis de l'établissement puis de la Région.

#### 2.4.1 Compléter et corriger un dossier renvoyé par l'établissement

Si un dossier est jugé incomplet ou erroné par l'établissement, il peut être renvoyé au candidat ou à son représentant légal. Celui-ci est alors averti par mail du retour du dossier et du commentaire de l'établissement.

Dans la liste des demandes de bourse, le statut de la demande « Retour de visa - à corriger » indique que la demande est à nouveau modifiable.

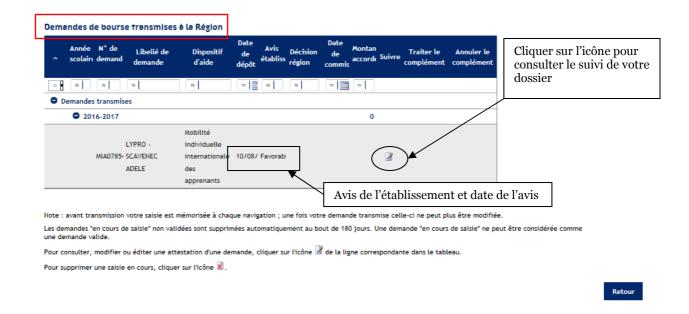


Le candidat peut effectuer les modifications nécessaires en navigant dans son dossier grâce aux flèches « précédent » et « suivant », avant de la valider à nouveau.

#### 2.4.2 Consulter l'avis de l'établissement et la décision de la Région

Le candidat sait que son dossier a été instruit par son établissement et transmis à la Région lorsque sa demande apparaît sur le second tableau « Demandes de bourse transmises à la Région ».

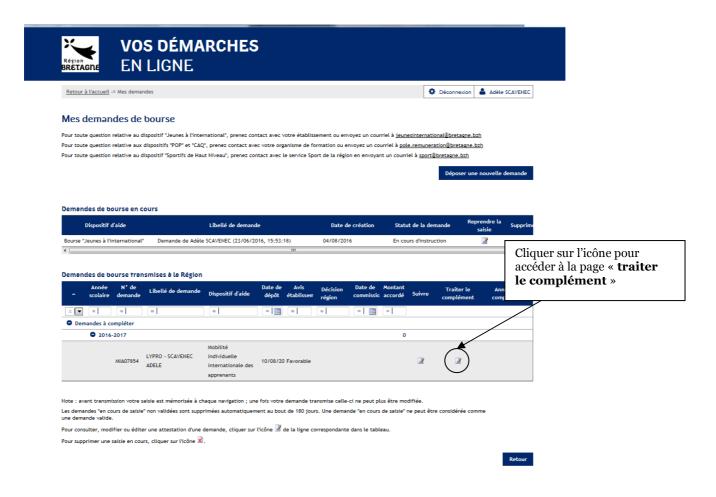
Il a alors accès à l'avis rendu par l'établissement ainsi qu'à la date de cet avis. Ces informations apparaissent également dans le récapitulatif e son dossier. Contrairement au récapitulatif, le document intitulé « attestation de dépôt » n'évolue pas au cours de l'instruction. Il s'agit de la pièce témoin des éléments qui ont été déposés par le candidat.

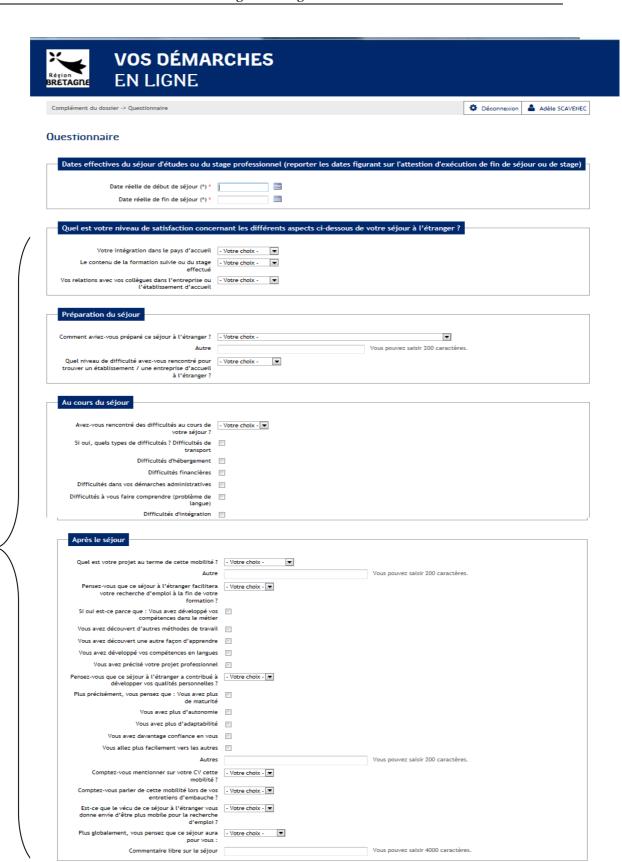


Dès que le dossier a été pris en charge et traité par la Région, les colonnes « Date d'attribution » et « Montant estimé » sont complétées automatiquement, permettant ainsi au candidat de connaître le montant qui lui sera attribué ainsi que la date approximative du versement.

#### 2.4.3 Compléter son dossier à la fin de la mobilité

A la fin de sa mobilité, le candidat dispose d'un mois pour venir charger sur l'Extranet de la Région Bretagne son attestation d'exécution de stage ou de séjour d'études. Pour ce, il doit revenir dans son espace :





Remplir le questionnaire d'évaluation de la mobilité

Retour Suivant

L'ouverture de cette page est rendue possible 15 jours avant la fin de la mobilité. Le candidat en est averti par mail.

